

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 MARS 2025

Nbre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Procurations : 3

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le vingt-et-un mars, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe, dûment convoqué, le 15 mars 2025.

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARRY Philippe, Maire,

Présents : Philippe BARRY – Éric PAULHAN – Véronique DE FERLUC – Michèle MAURY – Thierry JAMMET – Daniel GUEYSSET – Sarah LARCHER – Malika MARQUET – Pascal AUVERT – Guillaume METZ – Antony PICOU – Brigitte LACORRE - Sandra VIRANTIN

Excusés : Yves BERROU (procuration à Éric PAULHAN) – Jérôme DUGAST (procuration à Thierry JAMMET) – Muriel BEAUPEU – Amélie MILAZZO – Céline TREBUCHERE - Laurent CHARBONNIER (procuration à Antony PICOU)

Secrétaire : Sarah LARCHER

Ordre du jour :

Présentation du projet Aire de jeux par le CMJ

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2025**
- **Approbation du Compte Financier Unique 2024 (document budgétaire remplaçant le compte de gestion et le compte administratif)**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2024**
- **Vote des taux d'imposition 2025**
- **Vote du budget principal 2025**
- **Révision de l'autorisation de programme-Aménagement Centre Bourg-mars 2025**
- **Cession à la commune de parcelles-succession Dubourg-AM 138/145**
- **Régularisation concernant l'échange de parcelles Gandois/Commune à Chez Roger**
- **Questions diverses**
 - dont renouvellement de la Guinguette pour la saison estivale 2025

Présentation par Maud, Solveig et Pauline du projet d'aire de jeux.

Présentation de l'esquisse réalisée en 2023 par M. BURIN de Saltus Paysage.

M. BARRY propose, avant l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion, une présentation du projet de l'espace jeux, sur lequel travaille depuis plusieurs années, le conseil municipal des jeunes.

Il donne la parole à Sarah LARCHER : lors de la dernière réunion du CMJ, il a été proposé aux jeunes élus, le projet étant prêt à être concrétisé, les subventions ayant notamment été demandées, de présenter ce projet aux élus adultes.

Maud, Pauline et Solveig présentent le projet : pour rappel, lors du conseil municipal du 14 janvier 2023, avait été présentée l'esquisse de ce dernier : une première partie sur le terrain où il y a déjà le city stade, composée de plusieurs jeux. Sur la partie espace naturel, zone humide, une première mare, plusieurs

chemins sont prévus ainsi qu'une deuxième mare et des arbres fruitiers plantés pour les enfants nés en 2021 et 2023. A la suite du conseil où a été présenté le projet, une nouvelle équipe dans le CMJ a été élue, avec des plus jeunes, avec la volonté de continuer à travailler sur ce dernier.

Pour Solveig, une aire de jeux permettrait aux enfants de jouer après l'école, plus de monde pourrait en profiter.

Maud explique que le CMJ a travaillé avec le conservatoire des espaces naturels pour la création de la mare imaginée sur l'esquisse. Mme BLOT est venue sur le terrain, des carottes ont été utilisées pour tester l'humidité du sol, ce qui a permis de trouver où planter la mare.

Solveig indique que Sarah, Malika et les adjoints se sont rendus au salon des maires pour trouver des fournisseurs afin d'aider à l'élaboration du projet.

Pauline explique que trois fournisseurs ont été consultés, deux ont répondu et le choix s'est porté sur Proludic qui est une entreprise spécialisée.

M. PAULHAN précise que cette dernière leur a présenté des visuels et la seule à proposer de s'adapter aux couleurs du city stade. La seule également à aider à la pose, au terrassement et à la sécurité.

Sarah LARCHER ajoute que c'est cette même société qui a installé l'aire de jeux à Châlus.

Maud explique que leur choix s'est porté sur un toboggan accessible à partir de 2ans. Sarah LARCHER ajoute que ce toboggan partira du city stade jusqu'en dessous, où là, ce sera une partie pour les plus petits.

M. PAULHAN indique que cela est dans le projet de travailler en terrasses, ce toboggan fera l'accessibilité de la terrasse du city stade à la terrasse plus basse.

Maud indique que sur la terrasse du bas, il y aura deux jeux à ressort, accessibles l'un à partir de 6 mois et l'autre à 2 ans. Ensuite, un portique doté d'une balançoire pour les plus petits, qui maintient au niveau de la taille, une balançoire pour les plus grands, et une grande balançoire avec un panier. Egalement un trampoline intégré dans le sol.

Mme LARCHER précise que ce trampoline a été choisi parce qu'il est accessible aux personnes en fauteuil.

Solveig fait remarquer que Sarah a choisi les jeux en fonction de ce qu'elle peut faire elle, ce qui fait rire les conseillers.

Sarah précise que sur le nid d'abeille, il est possible de monter à 19, ce qui peut être sympa.

Maud ajoute que le dernier jeu sera une tyrolienne de 27m, accessible à partir de 4ans.

Sarah explique que l'idée est de partir du terrain de jeux et qu'elle remonte vers l'espace naturel, du côté de la mare.

M. PAULHAN ajoute que l'entreprise a demandé à réaliser des relevés topographiques pour faire le choix de l'implantation.

Sarah précise que les matériaux utilisés sont de l'acier couleur bois pour se fondre dans le paysage.

Il y aura également une teqball et une table de ping-pong au niveau du terrain de basket.

Pauline explique que c'est un espace intergénérationnel et accessible à tous.

Maud termine en espérant que leur projet sera retenu dans le budget voté ce soir.

Applaudissements des conseillers.

Monsieur le Maire les remercie pour cette présentation, et à travers elle l'ensemble du CMJ.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 février.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte financier unique 2024

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un document budgétaire qui maintenant remplace le compte de gestion et le compte administratif.

L'ensemble des documents relatifs au budget a été transmis aux conseillers deux semaines avant cette réunion, avec beaucoup de détails. Il remercie Olivia qui a travaillé avec Michelle et les adjoints.

Monsieur le Maire propose d'aller à la page 4. Les conseillers ont eu le temps de l'étudier, donc s'il y a des questions précises, il y sera répondu.

Page 4 : Section de fonctionnement :

COMMUNE DE SAINT PRIEST SOUS AIXE							
REALISE 2024 / BUDGET 2025							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BUDGET 2025	REALISE 2024	BUDGET 2024	RECETTES	BUDGET 2025	REALISE 2024	BUDGET 2024
CHARGES d'EXPLOITATION :				PRODUITS d'EXPLOITATION :			
Charges à caractère général (011)	449 450,00	332 391,95	428 400,00	Produits des Services (70)	171 800,00	170 498,26	168 800,00
Charges de personnel (012)	795 700,00	748 293,57	767 800,00	Revenus des Impôts et Taxes (73)	954 360,00	958 881,61	941 377,00
Autres charges spécifiques (65)	109 176,00	105 380,68	111 085,00	Dotations et subventions (74)	297 462,00	395 354,35	298 950,00
Fonds de péréquation (FPIC) (014)	20 000,00	18 319,00	20 000,00	Revenus des loyers (75)	33 300,00	43 224,66	27 220,00
				Travaux en Régie (72)	18 000,00	7 959,47	20 000,00
				Remboursement charges de personnel (64 / 013)	50 500,00	37 736,73	32 500,00
sous-total :	1 374 326,00	1 204 385,20	1 327 285,00	sous-total :	1 525 422,00	1 613 655,08	1 488 847,00
Charges financières (66)	27 100,00	24 230,01	27 100,00	Produits financiers (76)	12,00	11,58	10,00
Charges exceptionnelles (67)	0,00	103 660,33	0,00	Produits exceptionnels (775)	1 100,00	67 200,00	1 100,00
Amortissements (68)	21 000,00	8 888,73	10 500,00	Produits exceptionnels (7761 cession)		36 460,33	
Provisions (68)	1 000,00	78,42					
TOTAL des opérations de l'exercice :	1 423 426,00	1 341 242,69	1 364 885,00	TOTAL :	1 526 534,00	1 717 326,99	1 489 957,00
Résultat de l'exercice prévisionnel	103 108,00	376 084,30	125 072,00				
Résultat de fonctionnement cumulé		834 865,84		Excédent de fonctionnement reporté (002)	684 865,84	458 781,54	458 781,54
Excédent de Fonctionnement prévisionnel (023)	787 973,84		583 853,54				
TOTAL GENERAL :	2 211 399,84	1 341 242,69	1 948 738,54	TOTAL GENERAL :	2 211 399,84	2 176 108,53	1 948 738,54

En 2024, les dépenses, concernant les charges à caractère général s'élèvent à 332 391 €, les charges de personnel à 748 293 €, les autres charges spécifiques à 105 380 €, et le fonds de péréquation contributeur à 18 319 €. Le total s'élève donc à 1 204 385 € auquel s'ajoutent des charges financières à hauteur de 24 230 €, des charges exceptionnelles à hauteur de 103 660 €, des amortissements pour 8 888 € et des provisions de 78 €.

Ce qui fait un total des opérations de l'exercice de 1 341 242,69 € avec un résultat d'exercice de 376 084 € et un résultat cumulé qui constitue une écriture budgétaire de 834 865 €.

En recettes : s'agissant des produits d'exploitation, il a été réalisé 170 498 €, pour les revenus des impôts et taxes : 958 881€, pour les dotations et subventions : 395 354 €, pour les revenus des loyers : 43 224 €. Viennent s'ajouter des travaux en régie pour 7 959 €, des remboursements sur charges de personnel à hauteur de 37 736 €. Le montant total s'élevant à 1 613 655 € avec des produits financiers

à 11,58 €, des produits exceptionnels à 67 200 € et des produits exceptionnels relevant de cessions à 36 460 €.

Ce qui fait un total de recettes de 1 717 326 € auquel on ajoute l'excédent reporté, ce qui porte cette somme à 2 176 108 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur la section fonctionnement de ce compte financier unique.

Section d'investissement :

CHARGES						
PROG	NATURE DE DEPENSE	BUDGET 2025 (projets 2025 + RAR 2024)	PROJETS 2025	RAR 2024	REALISE 2024	RAPPEL BUDGET 2024
20002	ACQUISITION TERRAINS DIVERS	2 700,00	1 100,00	1 600,00	250,36	5 200,00
	2111 - terrains nus	2 700,00	1 100,00	1 600,00	250,36	5 200,00
14002	INFORMATIQUE ECOLE	0,00	0,00	0,00	1 843,20	1 850,00
	21831 - matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	1 843,20	1 850,00
15004	MOBILIER ECOLE / DIVERS EQUIPEMENTS MOTRICITE	800,00	800,00	0,00	0,00	450,00
	21841 - matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
	2188 - divers	800,00	800,00	0,00	0,00	150,00
50007	VOIRIE COMMUNALE	338 106,00	335 370,00	2 736,00	4 110,00	131 050,00
	2031 - études en cours (les mûres)	3 000,00	3 000,00	0,00		
	2151 - études (Voirie 2022 + les richards)	6 736,00	4 000,00	2 736,00	2 682,00	5 500,00
	2033 - publication	800,00	800,00	0,00	1 428,00	1 550,00
	2151 - réseaux de voirie les richards	140 250,00	140 250,00	0,00	0,00	124 000,00
	2151 - Réseau de voirie / Les mûres	187 320,00	187 320,00			
17003	NOUVELLE GARDERIE	0,00	0,00	0,00	3 577,38	3 810,00
	21318 - études	0,00			3 352,50	3 500,00
	21568 - Matériel et outillage incendie	0,00			224,88	310,00
17004	PANNEAUX SIGNALISATION//ADRESSAGE/FIGURINES	9 500,00	9 500,00	0,00	1 915,76	6 000,00
	2152- Installation de voirie	9 500,00	9 500,00	0,00	1 915,76	6 000,00
17005	MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	0,00	1 930,57	4 000,00
	21848 - autres mobiliers	0,00	0,00		1 930,57	4 000,00
18004	AMENAGEMENT BAS DU BOURG	71 456,76	4 000,00	67 456,76	672 866,37	752 850,00
	2031- études	6 148,62	4 000,00	2 148,62	10 223,38	12 050,00
	2121 - plantation d'arbres	0,00		0,00	1 004,74	1 500,00
	21534 - électrification	55 308,14		55 308,14	18 972,78	73 300,00
	2315 - installation/outillage technique	10 000,00		10 000,00	642 665,47	666 000,00
21003	MUR FORET DES LOGES / PORTAIL	1 000,00	1 000,00	0,00	33 580,14	36 700,00
	2313 - construction	0,00	0,00		33 580,14	36 700,00
	2128 - autres agencements et aménagements	1 000,00	1 000,00			

21004	REFECTION EGLISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22002	ACQUISITION MATERIEL ST - 2188 - divers	0,00	0,00		5 731,26	6 000,00
22005	MATERIEL COMMUNE / CUISINE SALLE DES FETES - 21848 - autres mobiliers	0,00			10 591,15	10 500,00
22007	TRAVAUX BASCULE CENTRE BOURG	15 141,84	10 500,00	4 641,84	20 425,21	32 700,00
	2313 - Construction	15 141,84	10 500,00	4 641,84	18 320,53	30 500,00
	21534 - réseau électricité	0,00			2 104,68	2 200,00
23001	TELEPHONIE ECOLE NOUVELLE INSTALLATION - 2185 - Matériel de téléphonie	0,00			4 532,28 €	4 600,00
23003	SECURISATION ECLAIRAGE PUBLIC BOURNAZAUD - 21534- Réseaux électrique	7 882,34	0,00	7 882,34	0,00 €	9 300,00
23008	AMENAGEMENT STADE MUNICIPAL	0,00	0,00	0,00	1 919,96	1 950,00
	21534 - réseau électrique	0,00	0,00		1 919,96	1 950,00
24001	ASSAINISSEMENT DEVOIEMENT PLACE DE L EGLISE RUE DU CHATEAU	0,00	0,00	0,00	3 872,58	3 875,00
	21532 - Réseau assainissement	0,00	0,00		3 872,58 €	3 875,00
24002	TRAVAUX COMMERCE BAR TABAC	73 842,85	2 500,00	71 342,85	0,00	100 200,00
	2031 - Etudes	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00 €	200,00
	2313 - Construction	67 875,68	1 500,00	66 375,68	0,00 €	100 000,00
	2188 - divers	4 967,17	0,00	4 967,17		
24003	CREATION COMPTEUR LOCAL TOURNEUSE SUR BOIS - 21534 - réseau électrique	0,00			1 591,20 €	1 500,00
24004	ALARMS GROUPE SCOLAIRE	14 021,20	3 400,00	10 621,20	0,00	10 600,00
	21578 - Installation, matériel et outillage technique	10 621,20	0,00	10 621,20	0,00 €	10 600,00
	21351 - installations - aménagements et agencements	3 400,00	3 400,00			
24005	NOUVEL ESCALIER INTERIEUR EGLISE	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00 €	5 400,00
	21318	5 000,00	5 000,00			
24006	PLANTATION ARBRES ECOLE - 2121	963,39	0,00	963,39	0,00 €	1 000,00
24007	AMENAGEMENT ABORDS CITY/FACE MAIRIE - 2128	1 000,00	1 000,00		1 277,40 €	1 300,00
24008	NOUVEAU TRACTEUR ST - 215731	0,00	0,00		97 776,00 €	100 000,00
24009	CHAUDIERE ECOLE EN PIERRE - 2188	0,00	0,00		986,52 €	0,00
25001	MATÉRIEL AMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE - 215741	25 000,00	25 000,00			
25002	MATERIEL SECURITE ST - 2158	4 200,00	4 200,00			
25003	TOITURE ET FENETRE BUVETTE STADE - 21314	17 000,00	17 000,00			
25004	PORTE ANCIENNE POSTE - 21328	4 000,00	4 000,00			
25005	AMENAGEMENT ET INSTALLATION AIRE DE JEUX	56 500,00	56 500,00			
	2128 - autres agencements et aménagements	55 000,00	55 000,00			
	2031 - Etudes	1 500,00	1 500,00			
25006	CHAUFFAGE SDF / ROBINETS THERMOSTATIQUES - 21351	1 300,00	1 300,00			
25007	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE - 21838	1 000,00	1 000,00			
25008	SECURISATION RAMBARDE ECOLE - 21578	1 600,00	1 600,00			
25009	ACQUISITION MINI-PELLE SERVICE TECHNIQUE - 2158	8 000,00	8 000,00			
2024	TRAVAUX NON AFFECTES - 2313	621 524,17	621 524,17		0,00	305 929,17

Vote des taux d'imposition pour 2025

Monsieur le Maire indique que le budget a été bâti à taux constants. Il propose de maintenir les taux de fiscalité, de ne pas les augmenter pour 2025, avec un taux de taxe foncière sur le bâti à 38,86%, un taux de taxe foncière sur le non bâti à 72,12% et un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 16,45%.

Ces niveaux de fiscalité permettent de fonctionner, de dégager un excédent suffisamment important pour pouvoir continuer à investir.

M. PAULHAN fait remarquer que cela est important, qu'il y a eu beaucoup d'investissements et que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour le maintien des taux tel que présenté.

Vote du budget principal 2025

Sur ce budget 2025, Monsieur le Maire propose d'inscrire aux charges à caractère général : 449 450 €, en charges de personnel 795 700 €, sur les charges spécifiques : 109 176 €, Pour le fonds de péréquation : 20 000 €. A ce total s'ajoutent des charges financières à hauteur de 27 100 €, des amortissements à hauteur de 21 000 €, des provisions à hauteur de 1000 €. Ce qui fait un total de 1 423 426 €.

Concernant les recettes : il y a des incertitudes car tous les éléments ne sont pas connus à ce jour : produits des services : 171 800 €, revenus des impôts et taxes : 954 360 €, dotations et subventions : 297 462 €, revenus des loyers : 33 300 €, les travaux en régie : 18 000 €, les remboursements de charges de personnel : 50 500 €, produits financiers à 12€ et exceptionnels à 1100 €, ce qui porte le total des recettes à 1 526 734 € auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques.

M. PICOU fait remarquer s'agissant de la dotation de solidarité rurale, qu'elle avait été présentée comme temporaire ou en tous cas, exceptionnelle, et qu'elle s'inscrit depuis des années pour des montants conséquents. Il demande s'il y a une visibilité sur ce fonds.

Mme TRASRIEUX répond qu'elle comprend deux volets : cible et péréquation, ce dernier étant attribué selon des critères et qu'elle est perçue depuis 2022. En 2023 elle correspondait à 50% de la somme attribuée en 2022. Cette année elle a été reconduite mais on n'a pas la certitude qu'elle le sera en 2025, c'est pourquoi aucune somme n'a été inscrite.

M. PICOU note que pour 2024, c'est une excellente nouvelle. Il note que les 45 000 € inscrits pour 2025 doivent correspondre au volet cible.

Mme TRASRIEUX confirme.

M. PICOU, s'agissant des services cantine et garderie, des décisions avaient été prises s'agissant du prix. Il demande s'il y a eu des retours des parents sur cela.

Mme de FERLUC répond qu'il n'y a pas eu spécialement de retours. Le prix pratiqué ne correspond même pas à la moitié des charges. Quasiment tous les enfants mangent à la cantine et pour la garderie, il y a de plus en plus de fréquentation.

M. PICOU note les efforts importants mis en œuvre et qu'il est important de mettre en avant.

M. JAMMET explique qu'avec la Loi EGALIM, davantage de produits locaux ont été utilisés.

Mme de FERLUC ajoute qu'il n'y a pratiquement plus de surgelé ni d'aliments en conserve.

M. JAMMET fait remarquer que les parents d'élèves au conseil d'école ont félicité le cuisinier.

M. BARRY indique que les représentants des parents d'élèves sont régulièrement reçus pour échanger avec eux. Il est important de souligner qu'aujourd'hui, les familles payent 3,95 € le repas qui revient à 7,18 €.

Mme LACORRE fait remarquer qu'à la lecture des chiffres, elle avait des questions mais que les explications étaient claires.

M. JAMMET souligne qu'il convient de remercier Olivia pour son travail.

M. BARRY note que c'est important qu'elle l'entende d'autres personnes.

Section d'investissement :

Monsieur le Maire propose d'inscrire 338 106 € sur la voirie, 71 000 € sur l'aménagement du bas du bourg, des travaux également sur les toilettes publiques, sur la sécurisation de l'éclairage public à Bournazaud, travaux sur le bar-tabac, l'alarme à l'école, l'escalier à l'intérieur de l'Eglise, du matériel et des aménagements au restaurant scolaire, du matériel de sécurité pour les services techniques, des travaux pour la toiture et les fenêtres de la buvette du stade, l'aire de jeux, l'acquisition d'une mini-pelle pour le service technique..

Le total des prévisions s'élève à 1 482 000 €.

Sur les produits : on inscrit des subventions dont pour certaines on n'a pas toujours les réponses.

Monsieur le Maire précise que l'on est sur un budget sincère mais que l'on est toujours très prudent sur les produits.

M. BARRY souligne que l'on se bat pour obtenir des subventions.

Sur ces éléments de budget, il demande si M. PAULHAN souhaite apporter des précisions notamment concernant la voirie.

M. PAULHAN explique que le montant pour la voirie est important car il concerne les travaux des Richards, car suite à la déclaration d'infructuosité du premier appel d'offres, un second a été lancé en fin d'année et les ordres de service ont été signés en janvier. Il a été également ajouté l'estimation de la réfection de toute la voirie des Mûres, soit 210 000 €. S'agissant de l'aménagement du bas du bourg, on est vraiment sur la fin, les travaux ayant été réceptionnés. Avec les justificatifs des dernières factures, cela permettra de demander le solde des subventions notamment le fonds vert, qui verse 50% au début de l'opération et 50% une fois les travaux réceptionnés et les dernières factures réglées.

M. PICOU demande si toutes les réserves ont été levées.

M. PAULHAN confirme et souligne la qualité des relations avec les entreprises qui ont vraiment joué le jeu.

Mme LACORRE demande ce qui est mis dans les travaux non affectés.

M. PICOU demande s'il s'agit bien d'une réserve.

Mme TRASRIEUX confirme. Mais elle précise qu'il y a des écritures budgétaires, une trésorerie mais que la commune n'a pas en fait 1 400 000 € sur son compte. A partir du moment où un engagement juridique est signé, la commune devrait avoir les fonds pour payer. Alors, oui il y a une réserve mais il faut la trésorerie pour pouvoir régler.

M. BARRY demande s'il y a d'autres questions.

M. PICOU fait remarquer que pour 2025, les grandes lignes sont tracées, il demande s'il y a une réflexion qui a été amenée justement pour dire sur 2025 on fait ce choix et sur 2026, on fera autre chose.

M. BARRY note qu'en 2026, il y aura déjà les élections. Et il fait remarquer que les choix sont très clairs : ils déroulent le programme avec deux éléments forts qui étaient la garderie et le centre-bourg,

plus un troisième qui étaient les réfections de voirie. C'est ce qui préside aux propositions budgétaires qui sont faites en commission et qui sont faites ce soir.

M. BARRY souligne que l'équipe municipale qui arrivera aux affaires dans un an, sait qu'elle a les moyens de fonctionner et qu'elle aura les moyens de faire des investissements ou de répondre à des urgences. C'est aussi un aspect à la fois moral et financier qui est de laisser une situation saine en fin d'exercice.

M. PICOU note que l'on est dans un période d'incertitudes, et demande quelles sont les tendances, notamment en termes de subventions.

M. BARRY indique qu'au niveau du département, sur 2025, il va manquer 35 000 000 €. Aujourd'hui, il y a de grandes orientations qui sont les compétences obligatoires : social, collèges, routes départementales. Déjà, social et collèges, il est essayé de ne pas y toucher après au niveau voirie, le département se retrouve un peu dans la même configuration que les communes. Si le contexte financier demeure le même, cela va devenir d'ici quelques années, catastrophique en termes de voirie.

Le département essaie de maintenir les aides aux communes pour qu'elles continuent à investir mais au niveau Etat, les dotations à l'investissement avaient une enveloppe l'an dernier de 8 300 000 € pour 30 millions de demandes. Cette année, le Préfet a reçu 26 millions de demandes mais ne dispose pas encore de l'enveloppe affectée au département. Il va l'avoir dans quelques semaines et fera ses affectations en fonction de pleins de critères.

La ponction de l'Etat a été redescendue, de 5 milliards à 3 milliards. M. DELAUTRETTE disait tout à l'heure qu'ils évoquaient au niveau du ministère du budget, pour l'année prochaine, une ponction de 8 milliards. S'agissant du FCTVA, qui représente une somme qui n'est pas neutre en termes de recettes au budget, son taux pour l'instant a été maintenu alors qu'il était prévu de le diminuer, mais il le sera certainement l'année prochaine.

M. PICOU demande s'il y a des initiatives locales au niveau de communes qui ne sont pas en mesure d'avoir un niveau d'investissement souhaitable mais qu'elles ne peuvent pas atteindre. Existe-t-il un développement de partenariats privés.

M. BARRY répond qu'il ne connaît pas les cas. Le problème du partenariat public-privé, c'est qu'après il peut être fait appel à du mécénat privé mais aujourd'hui, par exemple, il y a certains projets sélectionnés par la fondation du patrimoine où il y a cette combinaison aide publique-aide privée.

Cela reste classique. Même si aujourd'hui, si on trouvait un mécène pour la voirie ce serait bien, mais trouver un mécène pour investir sur un équipement, il faut garder à l'esprit que cela implique ensuite de faire fonctionner cet investissement et donc des coûts.

M. BARRY demande si sur le budget, il y a d'autres questions.

M. PICOU demande s'il y a une réflexion pour investir dans la formation du personnel pour qu'il acquiert de nouvelles compétences, comme au niveau de l'IA par exemple.

M. BARRY explique que tout est mis en place depuis toujours. Il y a un organisme, le CNFPT, qui propose tous les ans, un catalogue de formations. Les agents font leurs formations en fonction de leur choix et des nécessités de service. Pour les agents du service technique, ils suivent également des formations pour l'utilisation du matériel avec au bout un certificat d'aptitude.

M. PAULHAN ajoute qu'il y a également pour le service technique, les habilitations électriques, les permis poids lourd, les AIPR qui sont rendus obligatoires même pour passer l'épaveuse. Concernant David qui souhaitait faire une formation sur le tronçonnage, il a dû se rendre 3 jours à Meymac.

Le CNFPT fait passer des sondages pour savoir quelles formations sont susceptibles d'intéresser les agents. Cela représente des sommes non négligeables.

M. PICOU demande si certains programmes de formations pouvaient être inscrits en investissement.

M. PAULHAN répond qu'il s'agit d'une question juridique dont il n'a pas la réponse.

M. BARRY répond que les coûts de formations sont des coûts de fonctionnement. Les formations délivrées par le CNFPT sont gratuites mais d'autres en revanche sont payantes, c'est pourquoi il est inscrit en 2025 la somme de 2500 €.

M. PICOU note qu'investir dans l'humain, c'est toujours important, pour la continuité de service.

M. PAULHAN fait remarquer que les sommes bien qu'inscrites en fonctionnement, constituent un investissement de la commune pour le personnel.

M. PICOU que c'est ça, avoir une réflexion parce qu'il y a des choix à faire pour lesquels on peut aller chercher du budget.

M. BARRY répond qu'il espère que la réponse a été claire mais que tous les ans, la commune forme ses agents, mais ces sommes sont inscrites en fonctionnement.

M. BARRY met aux voix le budget.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Révision de l'autorisation de programme d'aménagement du centre-bourg

M. PAULHAN projette le tableau.

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 21 mars 2025

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	65 247,58 €	21 122,24 €	9 880,17 €	18 642,15 €	10 223,38 €	5 379,64 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 318 468,03 €	- €	- €	662 492,46 €	642 665,47 €	13 310,10 €
	Travaux électrification (Compte 21534)	74 183,09 €	- €	- €	- €	18 972,78 €	55 210,31 €
	TOTAL	1 457 898,70 €	21 122,24 €	9 880,17 €	681 134,61 €	671 861,63 €	73 900,05 €

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 18 septembre 2024

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	63 418,76 €	21 122,24 €	9 880,17 €	18 642,15 €	12 022,20 €	1 752,00 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 318 468,03 €	- €	- €	662 492,46 €	655 975,57 €	
	Travaux électrification (Compte 21534)	72 450,50 €	- €	- €	- €	72 450,50 €	
	TOTAL	1 454 337,29 €	21 122,24 €	9 880,17 €	681 134,61 €	740 448,27 €	1 752,00 €

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 12 juin 2024

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	63 418,76 €	21 122,24 €	9 880,17 €	18 642,15 €	12 022,20 €	1 752,00 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 327 493,47 €	- €	- €	662 492,46 €	665 001,01 €	
	Travaux électrification (Compte 21534)	72 450,50 €	- €	- €	- €	72 450,50 €	
	TOTAL	1 463 362,73 €	21 122,24 €	9 880,17 €	681 134,61 €	749 473,71 €	1 752,00 €

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 08 avril 2024

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	63 418,76 €	21 122,24 €	9 880,17 €	18 642,15 €	12 022,20 €	1 752,00 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 327 493,47 €	- €	- €	662 492,46 €	665 001,01 €	
	Travaux électrification (Compte 21534)	58 277,71 €	- €	- €	- €	58 277,71 €	
	TOTAL	1 449 189,94 €	21 122,24 €	9 880,17 €	681 134,61 €	735 300,92 €	1 752,00 €

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 14 décembre 2023

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	63 418,76 €	21 122,24 €	9 880,17 €	18 642,15 €	12 022,20 €	1 752,00 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 327 493,47 €	- €	- €	662 492,46 €	665 001,01 €	
	Travaux électrification (Compte 21534)	56 345,22 €	- €	- €	- €	56 345,22 €	
	TOTAL	1 447 257,45 €	21 122,24 €	9 880,17 €	681 134,61 €	733 368,43 €	1 752,00 €

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 24 mars 2023

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	Réalisé 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	63 418,70 €	21 122,24 €	9 880,17 €	16 009,47 €	10 781,09 €	5 625,77 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 304 934,72 €			600 425,88 €	563 607,07 €	140 901,77 €
	Travaux électrification (Compte 21534)	72 450,50 €			57 469,70 €	14 980,80 €	
	TOTAL	1 440 803,92 €	21 122,24 €	9 880,17 €	673 905,05 €	589 368,96 €	146 527,54 €

Modification de l'AP - Aménagement centre bourg - 20 septembre 2022

N° AP	Libellé	Montant TTC	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-001	Etudes Aménagement Bas du bourg (Compte 2031)	65 028,20 €	21 122,20 €	11 767,00 €	15 399,00 €	16 740,00 €
	Travaux Aménagement Bas du bourg (Compte 2315)	1 162 371,18 €		82 912,80 €	516 177,30 €	563 281,08 €
	Travaux électrification (Compte 21534)	65 445,00 €			45 741,00 €	19 704,00 €
	TOTAL	1 292 844,38 €	21 122,20 €	94 679,80 €	577 317,30 €	599 725,08 €

Il rappelle que cette autorisation de programme a déjà été révisée en conseil municipal, un certain nombre de fois déjà.

Ces révisions permettent une transparence sur les évolutions de l'opération en termes de coûts.

Cette révision permet là de prendre en compte les révisions de prix et les réajustements des montants suite aux assemblées plénières du SEHV, pour l'éclairage public.

Mme TRASRIEUX ajoute que pour les montants d'éclairage public, cela est un peu compliqué dans la mesure où le SEHV annonce des montants initiaux qui sont revotés en assemblées plénières, qui évoluent donc, mais pour retomber, dans le cas de l'opération d'aménagement du centre-bourg, aux montants initiaux.

M. PAULHAN indique que sur les précédentes révisions, il y a eu des montants différents pour l'éclairage public.

Il explique qu'aujourd'hui, le montant, au regard du montant initial de l'opération, est de + 0,69%.

M. BARRY dit qu'il y a deux paires d'yeux qui regardent le budget régulièrement, qui sont à sa gauche, et une troisième, en la personne d'Eric PAULHAN qui assure un suivi de chantier parfait. C'est loin d'être simple et tient à le souligner. Les entreprises, Eiffage et Andrieux, voudraient bien avoir, sur tous les chantiers, le même niveau d'interlocuteur, y compris quand il y a, dans les communes, des services dédiés.

M. PAULHAN ajoute que 9980 € de plus-value sur un chantier de plus d'1 400 000 €, c'est effectivement très positif.

Il remercie également le maire car par sa fonction d'adjoint, il peut exercer bénévolement, son métier passion et il le fait avec plaisir.

Mme LACORRE avec ironie dit à M. PAULHAN qu'il va s'ennuyer maintenant.

M. PAULHAN répond par la négative car les chantiers ne sont pas encore terminés : Les Richards, l'effacement à Chez Roger et d'autres qui peuvent arriver.

La révision de l'autorisation de programme d'aménagement du centre-bourg est adoptée à l'unanimité.

Cession à la commune de parcelles-succession Dubourg-AM 138/145

M. BARRY explique qu'il a été contacté récemment par les héritiers de M. DUBOURG qui a été adjoint au maire jusqu'en 1983.

Son fils avait hérité de terrains. Ce dernier est décédé en fin d'année dernière. Son fils et sa fille ont décidé de donner à la commune deux parcelles en bord de Vienne, qui font à peu près 4000m².

M. DUBOURG avait reçu un courrier dans le cadre de la réserve naturelle et il était intéressé. Ce pourquoi ses enfants ont décidé de donner ces parcelles, sachant qu'elles seront préservées.

Ce qui est proposé, c'est d'accepter ce don, l'inscription de ces parcelles dans le projet de réserve naturelle. Il a été convenu que la commune prendrait en charge les frais. Un acte administratif va pouvoir être fait, ce qui va limiter les frais aux frais d'enregistrement.

L'acquisition des deux parcelles à titre gratuit est adoptée à l'unanimité et le maire autorisé à signer l'acte correspondant.

Régularisation concernant l'échange de parcelles Gandois/Commune à Chez Roger

M. BARRY explique que l'on est là sur de la régularisation suite à la refonte du cadastre. En effet, une interversion était passée à l'as.

M. PAULHAN précise qu'un petit triangle venant sur la voirie, avait été mis sur le domaine public, alors qu'il s'agissait d'une propriété privée. Pas de flux financier, juste une régularisation au point de vue notarial, pour que tout rentre dans l'ordre. Ce sont 5m² d'un côté, 3m² de l'autre.

La régularisation est adoptée à l'unanimité et Monsieur le Maire autorisé à signer le futur acte.

Questions diverses

➤ Convention Guinguette : M. BARRY informe qu'il a reçu les gestionnaires de l'association. Leur bilan 2024 est stable. Ils ont 3 salariés. Ils proposent de renouveler pour 2025, sur les mois de juillet et août, dans les mêmes conditions.

A titre d'information, M. BARRY indique qu'il a signé un contrat de location-gérance pour la partie tabac, mais il reste le bail commercial qui est en rédaction chez le notaire.

Il a indiqué aux responsables de la Guinguette qu'il y a un travail à faire avec le futur gérant ainsi qu'avec la gérante du restaurant de Chez Roger.

La question du stationnement a été soulevée : il y a des stationnements sauvages et il est en lien avec la gendarmerie sur ce problème-là.

L'an dernier, il explique les avoir mis en relation avec l'union des métiers de l'hôtellerie pour qu'ils ne soient pas remis en cause par la profession et qu'eux soient couverts.

➤ Motion de soutien pour dire stop à la violence dans la vie publique en Haute-Vienne : M. BARRY indique qu'il va lire la motion et la proposer à l'approbation du conseil.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion.

Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger,

De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique.

Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « *la Coordination rurale de la Haute-Vienne* », doivent être fermement dénoncés,

Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. **Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.**

En tant que présidents de l'Association des Maires de la Haute-Vienne et de l'Association des Maires ruraux de la Haute-Vienne et Vice-président de l'Association des Maires de France, nous **condamnons fermement ces agissements** contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus.

Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire.

L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir.

Monsieur le Maire souligne que ces trois signatures (Président de l'ADM87, Président de l'AMR87 et Vice-Président de l'AMF) enlèvent tout caractère politicien à la démarche. Cela a été partagé avec le Préfet.

Distribution de la motion aux conseillers.

Monsieur BARRY demande s'il y a des remarques et propose d'adopter cette motion transmise à l'ensemble des communes et lue au Préfet ainsi qu'au Secrétaire Général de la Préfecture.

M. METZ dit qu'on ne peut être que d'accord, saluer l'initiative et dénoncer les actes durant les élections de chambres. On ne peut que s'inquiéter des six années qui arrivent et du chaos que ces personnes veulent mettre sur la région. Il partage le courrier co-signé et souhaiterait que sa profession ose faire le même. Il y a eu également des actes plus personnels. Il a été personnellement attaqué durant ces élections sur un sujet au vu de ses responsabilités nationales.

M. BARRY fait remarquer qu'ils ont eu un moment l'idée de se rapprocher de la profession mais en fait, il y a eu deux éléments : 1- il est important que l'information circule mais il ne fallait pas que cette motion implique d'emblée la profession. 2- il était primordial d'enlever tout caractère politique. Par ailleurs, la motion ne devait pas sortir trop près de mardi jour de la convocation au commissariat. Mercredi, l'Association des Maires reçoit l'assemblée générale de l'Agence de l'eau pour parler des financements, mais il s'agit de l'agence de l'eau, ce qui peut constituer un endroit ciblé, puis jeudi c'est la séance plénière du conseil départemental.

La motion est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

M. BARRY ajoute que dans un communiqué de presse l'an passé, il avait été dit que ce serait bien que la Préfecture et la Justice s'occupent du cas de Philippe BARRY. Il souligne que quand il y a des ciblage nominatifs, on passe un cap. On a tous un point de vue mais il y a le mouvement syndical et des institutions : une chambre d'agriculture est au même niveau qu'une chambre des métiers ou de commerce. C'est une chambre consulaire qui a des liens organiques avec l'Etat, donc lorsqu'on est président d'une chambre consulaire, ce n'est pas rien. Aujourd'hui, on connaît l'état dans lequel est l'agriculture et sont les agriculteurs ; quand un responsable légitime la violence, la crainte est que quelqu'un, un jour, qui est dans une grande détresse, commette un acte dramatique.

M. METZ fait remarquer que cela va trop loin. Les échéances de la semaine prochaine peuvent inquiéter car c'est leur fer de lance. Sur les élections des chambres, ils auraient pu gagner la chambre régionale et quand ils sont arrivés en disant qu'ils allaient virer les salariés, ces derniers qui avaient l'habitude de s'abstenir, ont voté massivement. Cela a été très houleux et on attend à ce que ce soit compliqué.

M. BARRY dit qu'il était important qu'à un moment les élus s'expriment.

►CMJ : Sarah LARCHER informe les conseillers que les jeunes élus du CMJ vont aller visiter le Sénat le 28 avril prochain, sujet sur lequel ils ont bien travaillé. 18 jeunes sur 19 seront présents. Elle insiste sur le fait que ces derniers sont très motivés.

Mme LACORRE demande, si par rapport au médecin, il y a du nouveau.

M. BARRY indique qu'il y a eu de nombreux rendez-vous avec l'ARS, le Conseil de l'Ordre. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de médecins. Il y a un travail entre l'ARS, l'Association des Maires, le Département, les parlementaires, le Conseil de l'Ordre, la faculté de médecine, sauf que les médecins ne restent pas sur la région.

M. BARRY souhaite intervenir sur un dernier point. Il ne souhaite pas mettre à mal la bonne humeur qui règne et regrette que Laurent CHARBONNIER ne soit pas là, mais il voudrait poser des questions à M. PICOU et Mme LACORRE et rectifier certaines choses : dans la tribune de l'opposition, dans le dernier bulletin municipal, il y a une formulation qu'il ne comprend pas, relative à l'espace d'expression que l'opposition a dans le bulletin. C'est un document qui est distribué dans quelques 800 foyers, donc autant l'expression est complètement libre, autant, quand il ne comprend pas, il a besoin d'éclaircissement. Il y a également un autre point qui est un mensonge et qu'il veut rectifier, ce qu'il a déjà fait en conseil communautaire car concerne directement la communauté de communes.

Il lit la partie concernée : « il est peut-être aussi temps de rappeler que si nous sommes un groupe d'opposition, c'est à la suite d'une injonction du Maire pour que nous puissions avoir droit de citer dans ce bulletin, personne ne l'a oublié ». Une injonction c'est quand on oblige quelqu'un à faire quelque chose.

M. BARRY demande à M. PICOU et Mme LACORRE, à quel moment il les a obligés à écrire dans le bulletin. Ils avaient droit à un espace, s'ils ne l'avaient pas voulu, il ne les aurait pas obligés à le prendre. « Il est peut-être aussi temps de rappeler si nous sommes un groupe d'opposition » : cela induit en plus qu'il les aurait obligés à être un groupe d'opposition.. des habitants et ses collègues n'ayant pas compris, il voudrait qu'ils leur expliquent cela.

M. PICOU demande à prendre la parole pour essayer de clarifier.

M. BARRY ne souhaite pas qu'il clarifie mais qu'il explique en quoi et quand il leur a donné une injonction.

M. PICOU rappelle que lors d'un conseil, il avait été débattu sur le fait de dire comment ils pouvaient s'exprimer et il leur a été répondu que s'ils souhaitaient s'exprimer, il leur fallait se déclarer groupe d'opposition.

M. BARRY répond qu'ils voulaient donc une tribune et qu'il fallait donc se déclarer groupe d'opposition pour avoir une tribune.

M. PAULHAN souhaite mettre une nuance : (s'adressant à M. PICOU et Mme LACORRE) : au départ, ils se nommaient groupe minoritaire et lorsque le règlement intérieur a été fait, c'est à ce moment-là qu'ils ont dit vouloir s'appeler groupe d'opposition. On ne les a pas obligés à se déclarer groupe d'opposition.

Mme LACCORE répond qu'il leur a été dit qu'il fallait se nommer groupe d'opposition pour pouvoir s'exprimer.

M. PAULHAN soutient que c'était leur demande.

M. PICOU dit que les choses ne se sont pas passées de cette façon.

M. BARRY redit qu'il ne les a jamais obligés et leur demande de trouver un propos où il les aurait obligés.

M. PICOU dit qu'ils souhaitaient bien avoir cette expression.

M. BARRY le remercie. Cela est enregistré et ce sera dans le compte-rendu.

M. PICOU ajoute que pour pouvoir avoir cette expression-là, il y a bien eu, avec le règlement intérieur, le fait de dire que ce droit d'expression ne pourra être fait que s'ils se déclaraient dans un groupe d'opposition.

M. BARRY rectifie : dans un groupe spécifique.

M. PICOU conteste avec force.

M. BARRY regrette le fait que les séances n'aient pas été enregistrées à l'époque.

M. PICOU dit qu'ils se retrouvent pris à partie clairement sur quelque chose qui a été extrêmement clair. Il soutient qu'il ne lâchera pas là-dessus. Il faut rappeler, et forcément, ce sera sa parole contre celle de M. BARRY et effectivement sa parole d'un coup... Mais il maintient fermement sa position.

Mme LACORRE ajoute que cela a été noté dans le compte-rendu.

M. BARRY passe ensuite à ce qu'il considère être un mensonge éhonté : « l'année dernière, des textes de loi ont imposé la réalisation d'un plan solaire. Cela va peut-être inciter la majorité municipale à changer d'avis sur l'importance de développer les énergies renouvelables, la transition écologique étant totalement absente du territoire ». M. BARRY fait remarquer que juste avant ont été votées les zones d'accélération.

Ensuite, il est dit : « une personne va être embauchée à la communauté de communes pour s'occuper de ce type de projets. Si les chefs d'entreprise devaient embaucher pour initier des projets nouveaux, ils se retrouveraient vite dans des situations économiques bien difficiles ». Comme cela concerne la communauté de communes, M. BARRY indique qu'il a mis les choses au point en conseil communautaire et il les met également au point ce soir : la personne en question a été embauchée depuis plus de deux ans. Toutes les délibérations avaient été votées à l'unanimité et effectivement Laurent, a reconnu s'être trompé de délibération, puisqu'en décembre une délibération avait été votée à la communauté de communes pour demander des financements complémentaires relatives à ce poste et donc il se dit désolé, il le redira, mais comme ils ont tous les trois signé, ils portent la responsabilité tous les trois de ce qui a été écrit : quand on écrit « une personne va être embauchée pour s'occuper de ce type de projets, alors que depuis deux ans, son embauche a été votée, l'erreur est manifeste et cela relève du mensonge. Et rajouter la petite phrase : « si les chefs d'entreprise devaient embaucher pour initier des projets nouveaux », c'est quand même dommage d'écrire quelque chose de complètement faux.

Mme LACORRE répond qu'ils transmettront.

M. BARRY indique que comme cela est écrit dans le bulletin, il souhaitait faire cette mise au point.

M. BARRY demande s'il y a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.